



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:**

Courier To: Bid Receiving/Réception des sousmissions
Royal Canadian Mounted Police (RCMP)
Procurement & Contracting Services
Bid Receiving Unit,
5th Floor, 10065 Jasper Avenue NW
Edmonton, AB T5J 3B1/ Adresse courrier:
Réception des soumissions
Gendarmerie royale du Canada (GRC)
Services des acquisitions et des marchés
Unité de réception des soumissions
5e étage, 10053, avenue Jasper N.O.
Edmonton, AB T5J 3B1

Please note: If submitting your bid packages via Canada Post you must request the "Signature and Identity Services" on your Canada Post package to ensure that there is a personal hand-off between Canada Post and the RCMP Bid Receiving Unit. / **Veuillez noter:** Si vous faites parvenir vos documents de soumission par l'entremise de Postes Canada, vous devez demander les « services avec signature et preuve d'identité » de Postes Canada afin de vous assurer qu'il y aura une remise de main à main entre Postes Canada et l'Unité de réception des soumissions de la GRC.

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition aux: Gendarmerie royale du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté I Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaries :
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT
LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

**Bidder's Legal Business Name –
Nom légal du soumissionnaire:**

Telephone # - Numéro de téléphone:

Email - Courriel:

Title-Sujet: Exterior Renovations on five (5) Employee Houses in Amaranth, MB / Rénovation extérieure sur cinq (5) Maisons d'employés et Amaranth, MB	
Solicitation No. - N° de l'invitation : M5000-18-2295/A	Date: 21 August 2017
Amendment No. – N° modif : 005	
GETS Reference No. - No. De Référence du SEAG: PW-17-00789037	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin	
At /à :	2:00 PM / 14 h MST (Mountain Standard Time) HNR (heure normale de Rocheuses)
On / le :	Thursday, 31st August, 2017 / Jeudi 31 août 2017
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes	
Instructions See herein — Voir aux présentes	
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Sandra E. Robinson, Senior Procurement Officer	
Telephone No. – N° de téléphone 780-670-8626	Facsimile No. – N° de télécopieur 780-454-4523

COMPLETE BELOW IN FULL - REMPLISSEZ CI-DESSOUS EN ENTIER	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



English:

Amendment 005 was raised to provide answers to the following questions:

Question 1A: Just to confirm all stairs and landings will remain in place on all houses except for house # 5 which has concrete stairs and landing.

Question 1B: On house # 5 do we construct with concrete or PWF materials?

Answer 1A: Yes

Answer 1B: Concrete.

Question 2: In Amendment 003 the Addendum states change to - remove and replace as new (eavestroughs and downspouts). What houses does this pertain to?

Answer 2: All of them.

Question 3: Kinosta Road # 4 - Which item do we follow and what is the foundation made of (PWF wood or concrete), if it's PWF wood basement the plywood will need replacing and if it's concrete can we lath and parge over the concrete?

Answer 3: The residences have some sections in plywood. Those plywood sections are to be removed and replaced to existing. We are to make the assumption that the foundation is concrete.

Question 4: Kinosta Road # 1 - What is the foundation made of? If it's PWF wood we will need to install new PWF plywood but if it's concrete can we lath and parge over the concrete?

Answer 4: Make the assumption the foundation is concrete, therefore you will require new cage/lath over former plywood section of the foundation to have the parging adhere appropriately and match existing parging.

All other terms and conditions remain the same. <<<END>>>

French:

L'amendement 004 a été apporté afin de répondre aux questions :

Question 1A: Pour confirmer tous les escaliers et palier doit rester en place sur toutes les maisons sauf numéro cinq qui a les escaliers et un palier construit en béton?

Question 1B: Sur maison numéro est ce que on doit construire avec du béton ou avec les matériels PWF?

Réponse 1A: Oui

Réponse 1B: Béton

Question 2: Dans Amendement 003 le Addendum indique un changement de - enlever and replacer come nouveaux (les gouttières). Quel maison est-ce que ça applique à?

Réponse 2: Toutes les maisons.

Question 3: Kinosta Road # 4 – Quel item est-ce que on doit suivre et qu'est-ce que la fondation est construit de (Béton ou le bois PWF), Si il a un sous-sol fait du bois PWF est ce que le contreplaqué doit être remplacé et si saisi fait avec du béton est-ce que on peut latte et plâtrage au-dessus le béton?



Réponse 3: Les résidences à des sections en contreplaqué. Les sections en contreplaqué doit être replacer avec le produit existant. On fait l'assomption que les fondations son fait on béton.

Question 4: Kinosta Road # 1 - Qu'est-ce que la fondation est construit de? Si ces fait du bois PWF nous devons installer du nouveaux bois PWF mais si ces fait du béton est ce que on peut latte et plâtrage au-dessus le béton?

Réponse 4: Fait l'assomption que le fondement est fait du béton et par conséquence tu es requis de latte au-dessus l'ancien section fait de contreplaqué pour que le nouveau plâtrage peut adhérer de manière appropriée avec le plâtrage existant.

Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes. <<<FIN>>>